

puté de Marquette et lui sont les seuls représentants du Manitoba qui aient été délégués ici comme oppositionnistes. L'honorable député de Selkirk a appuyé sa candidature sur la question du chemin de fer. Il était alors vice-président du chemin de fer du Sud-Est du Manitoba, et c'est en promettant à chaque cultivateur qu'un petit embranchement de ce chemin de fer passerait à sa porte qu'il a été élu.

Quant au vote donné par les électeurs du Manitoba dans la dernière campagne électorale, je dirai que sur les cinq députés élus, deux l'ont été comme conservateurs avancés et en faveur de la politique nationale; des deux députés ainsi élus, un l'a été par acclamation, et c'est la seule élection sans opposition qui ait eu lieu au Manitoba, et ce dans l'un des plus anciens comtés de la province. L'autre a été mon honorable ami le capitaine Scott, qui eut à lutter contre un métis conservateur et un réformiste; il est sorti victorieux de cette lutte triangulaire: voilà pour Winnipeg. L'honorable député de Lisgar (M. Ross) n'a jamais dit un mot de politique.

M. Ross a été simplement élu pour M. Ross. Il siège ici, et s'il a quelques sympathies politiques, je crois qu'il a prouvé pendant cette session qu'elles sont toutes pour nous. Voilà pour les élections fédérales.

Le peuple a en ensuite quelque temps à donner à la réflexion. On avait fini de vendre et d'acheter des lots. Les élections locales arrivèrent, et quel en fut le résultat? Les questions politiques étaient tout à fait semblables à celles discutées lors des élections fédérales; cependant le premier ministre du Manitoba fut appuyé par les deux tiers des députés alors élus, et si l'on doit considérer la chose comme étant l'opinion du pays, je ne vois pas comment l'honorable monsieur peut s'arroger le droit de parler ici non-seulement au nom du Manitoba, mais aussi des Territoires du Nord-Ouest.

Cette question a naturellement créé un peu d'excitation au Manitoba, comme l'honorable ministre des Finances l'a dit il y a un instant. Il est très facile de créer de l'excitation, surtout dans les affaires de ce genre; mais je crois les habitants du Manitoba tout aussi patriotes et conservateurs, et tout aussi dévoués à la politique nationale que les habitants des autres provinces. Lorsque l'exposé de l'honorable ministre des Finances aura été discuté et lu dans la province du Manitoba, je crois qu'il n'y aura qu'une voix pour dire que cette politique est la meilleure, et même la taxation projetée par l'honorable ministre des Finances sera bien accueillie par le peuple de cette province, malgré ce que peut dire l'honorable monsieur. L'objet que l'on se propose en augmentant les impôts, est de conserver le marché de l'Ouest aux produits de l'Est. Si l'honorable monsieur avait pu montrer que cette augmentation élevait le prix des instruments aratoires, il aurait peut-être prouvé quelque chose, mais il ne l'a pas fait.

Il a encore moins réussi dans les prédictions qu'il a faites de l'avenir. Bien que je croie qu'il soit facile d'être prophète, surtout aujourd'hui—et l'honorable monsieur est le Wiggins de la politique,—je ne pense pas que l'honorable monsieur ait réussi. Il n'a pas prouvé et ne pourra jamais prouver que la politique nationale a eu l'effet d'augmenter le prix des instruments aratoires au Manitoba.

L'honorable monsieur a attaqué nos manufactures—et on cela il n'a fait qu'imiter. Il y a un an ou deux, quelques autres personnes ont attaqué notre pays en faveur du Texas ou de quelque autre Etat perdu de la république voisine, mais aujourd'hui, je regrette qu'un de mes collègues du Manitoba déclare en cette Chambre que les articles fabriqués dans les provinces de l'Est ne sont pas des articles que peut acheter un consommateur de l'Ouest. En supposant que la chose fût vraie, il devrait avoir assez de patriotisme pour ne pas le dire publiquement. Nos fabriques ont eu assez de luttes à soutenir dès le début, sans qu'il soit besoin de dire dans tout le pays que les articles qu'elles livrent au

commerce sont inférieurs à ceux des Américains, lorsque c'est le contraire qui est la vérité.

Tout le peuple du Manitoba est d'opinion que la politique du gouvernement est bonne. Cette province a retiré de grands bénéfices de la politique nationale et de la construction du chemin de fer Canadien du Pacifique. Nous avons progressé d'une façon étonnante seulement depuis un an. Je ne puis m'imaginer un seul instant que le peuple du Manitoba soit assez avouglé pour adopter la politique de l'honorable monsieur, et j'ai tout autant d'autorité de parler au nom de cette partie du pays que l'honorable député de Lisgar.

M. FERGUSON (Leeds): Relativement à cette question des charrues, je dois dire qu'elle m'intéresse, mais non d'une façon pécuniaire. Je tiens des employés de l'établissement que la vente de 800 charrues a été une vente en gros, et cette maison a des succursales à Emerson, Winnipeg, au Portage-du-Rat et à Régina. Ceux qui sont à la tête de cet établissement sont aussi prêts à expédier un grand nombre de râteliers et de machines à faucher—ils ont envoyé quelques-uns de ces articles l'année dernière,—et ils ont dû refuser plusieurs commandes, car ils ne pouvaient pas suffire aux demandes du marché local.

Quant au rapport disant qu'une des difficultés contre lesquelles ont à lutter les fabricants de râteliers, dans cette partie du pays, est d'y trouver des abris pendant l'hiver, et quant à l'effet de l'augmentation de dix pour cent dans le prix de l'article fabriqué, je vous donnerai le témoignage de M. Frost lui-même, le plus grand fabricant, je crois, de Toronto. Les chiffres sont extraits de ses livres et démontrent qu'en 1875, il employait 136 ouvriers; en 1878 le nombre en fut réduit à 82; en février 1882 il en employait 236. En 1875 les gages payés étaient, en moyenne, de \$1.25 à \$2; en 1878, de 85 cents à \$1; en février 1883, de \$1.25 à \$2.50, et quelques ouvriers recevaient \$3. Le revenu fut triplé, et il déclara en ma présence et celle de 500 électeurs, qu'il fabriqua de meilleures machines, et qu'il n'avait pas augmenté ses prix d'un cent.

M. CASEY: L'honorable ministre semble tout à fait convaincu qu'il n'y a eu aucune excitation réelle au Manitoba ni ailleurs au sujet de la taxe imposée sur les instruments aratoires; du moins, il dit que l'excitation s'est réduite à rien du tout et qu'il est tout à fait rassuré à ce sujet. Cependant, je l'ai rarement vu aussi excité à propos des critiques que l'on a faites des projets de loi qu'il a présentés en cette Chambre, qu'il l'était lorsque l'honorable député de Selkirk a parlé. Si l'agitation a été si peu de chose, comme il semble le croire, il est étrange qu'il se soit montré si excité à ce sujet.

Voyons maintenant quel est le remède que l'on se propose d'apporter. Il faut qu'il y ait eu quelque excitation, il faut que l'on ait exercé sur lui une certaine pression, car il n'aurait pas changé ses premières propositions. Il a différé la mise en opération de la taxe; il est évident qu'il a dû d'abord prendre des renseignements auprès des fabricants de ces articles, qu'il a accepté leurs opinions et qu'il a proposé d'imposer la taxe. En second lieu, il dit lui-même qu'il a consulté ceux qui importent ces articles et qui en font le commerce, et il a accepté leurs suggestions, et, en conséquence, la mise en opération de cette taxe; et il propose la chose comme remède aux maux dont on se plaint. Nous sommes forcés de croire que l'idée aurait pu être bonne s'il avait été plus loin, s'il s'était adressé à une troisième catégorie de conseillers, et s'il avait cherché à connaître l'opinion de ceux qui ont acheté de ces machines. C'est ce qu'il ne semble pas avoir fait, il paraît qu'il lui arrive rarement de consulter les consommateurs lorsqu'il remanie le tarif. Mais le changement qu'il a proposé a été préparé après consultation avec l'importateur et le commerçant de machines, et dans leur intérêt et non celui de l'acheteur. D'abord il leur donne beaucoup de temps pour